

NOTICE NECROLOGIQUE

Maître Henri Noilhan (1899-1980)

par F. SENTHILLE

MES CHERS COLLÈGUES,
MESDAMES, MESSIEURS,

Au début de la séance du 17 avril, j'avais le regret de vous faire part du décès de Maître Henri NOILHAN, survenu le 5 avril à Castelnau-Magnoac, dans la maison de repos des Barreaux français où notre éminent collègue s'était retiré après avoir mis fin à son activité professionnelle et obtenu, selon son désir, le titre de membre émérite.

Sa disparition laisse parmi nous un grand vide ; il appartenait depuis 15 années à l'Académie Vétérinaire, en qualité de membre titulaire non vétérinaire. Nous garderons un souvenir chaleureux de cet homme courtis qui, sans avoir la formation professionnelle de la plupart de nous, avait su conquérir dans notre compagnie une place de choix par l'assiduité qu'il mettait à suivre nos séances, par le contact affable qu'il offrait à chacun, par la parfaite connaissance des problèmes du monde rural que révélaient ses rares interventions, faites avec l'éloquence limpide d'un maître du barreau. Il était en matière juridique notre conseiller et notre guide.

Henri NOILHAN vint au monde à Paris, le 18 février 1899, au foyer d'un fonctionnaire de l'Etat demeuré très attaché à son pays natal, les Pyrénées Centrales. Devenu très jeune élève du Lycée de Toulouse, il y fit de brillantes études secondaires avant d'être admis à l'Institut National Agronomique. Ayant obtenu le titre d'ingénieur agronome, il s'empessa d'acquérir celui de licencié en droit.

Nanti de cette formation agronomique et juridique, il entreprend une carrière de journaliste et devient, peu après, collaborateur pour les questions d'économie rurale, de Victor BORET puis de Joseph CAPUS qui occupèrent l'un et l'autre les hautes fonctions de Ministre de l'Agriculture.

Inscrit au barreau de Paris et devenu en 1925, avocat à la Cour d'Appel spécialisé dans les questions rurales, il publie en 1932 son premier ouvrage « La République des paysans » et de 1932 à 1936, prend le titre de Secrétaire général du parti agraire des paysans français.

Les graves événements qui menacent la vie de notre pays pendant les années terribles de 1939 à 1945 ne laissent pas indifférent ce vétéran des ultimes combats de la première guerre mondiale, décoré de la médaille commémorative de 14-18.

L'activité qu'il déploie, sous l'uniforme ou dans l'armée de l'ombre, lui vaut d'être décoré de la médaille des Combattants volontaires 39-45 et de la médaille de la Résistance.

La paix enfin revenue dans notre pays, Henri NOILHAN reprend son activité professionnelle d'avocat parisien, spécialiste des questions d'économie rurale, et donne dans les 20 années suivantes une importante œuvre écrite.

En 1947, paraît une étude dont l'intérêt qui retient alors l'attention du monde rural ne s'est pas démenti de nos jours. Sous le titre « Techniques agricoles et techniques industrielles, étude comparée », l'auteur trace les lignes du chemin qui devait, au lendemain de la guerre, suivre l'agriculture française pour atteindre le perfectionnement des techniques et l'expansion économique qu'elle connaît aujourd'hui.

En 1954, notre éminent collègue fait paraître un ouvrage dont le sujet dépasse les préoccupations du monde rural, intitulé « Nouveaux aspects de l'économie moderne ». En cette même année, il est élu membre de l'Académie d'Agriculture de France, dont il deviendra Président pendant l'année 1968.

La renommée de son œuvre écrite et la courtoisie qu'il manifeste dans les relations professionnelles apportent à Maître Henri NOILHAN la considération du Directeur et du Corps enseignant de l'Ecole d'Alfort et lui valent l'honneur de se voir confier un enseignement d'économie politique et rurale qu'il dispensera pendant plusieurs années. Au cours de cette même période, notre collègue fait paraître un dernier ouvrage intitulé « Histoire de l'agriculture à l'ère industrielle » que l'Académie des Sciences récompense par l'attribution du prix Demolombe.

Le 15 novembre 1965, l'Académie Vétérinaire désigne Maître Henri NOILHAN pour occuper l'un des sièges destinés à des membres non vétérinaires. Notre collègue en ressent une joie profonde et s'associe à nos travaux jusqu'au temps où, sentant le poids des ans, il accède sur sa demande, au titre de membre émérite le 22 novembre 1979.

L'existence de cet homme de bien, doué d'un brillant esprit et d'un noble caractère a pris fin subitement au pied des Pyrénées qu'il chérissait et dont il était originaire.

L'Académie Vétérinaire s'associe au deuil des membres de sa famille.

Prie Mme NOILHAN, son épouse, durement éprouvée par la disparition du compagnon d'une longue existence, d'accepter le témoignage de sa douloureuse sympathie.

Prie Mme DUCASSÉ, sa nièce, d'accepter ses condoléances et leur donne l'assurance que le souvenir de leur cher disparu demeurera longtemps encore vivant parmi ses collègues.
